

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-419 DU 28 JUILLET 2004

Portant détachement à la Haute Cour
de Justice du magistrat François
Richard KPENOU.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 93-013 du 10 août 1999 portant loi organique sur la Haute Cour de Justice ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses sessions des 19, 20, 21 et 26 avril 2004 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 juillet 2004 ;

DECRETE :

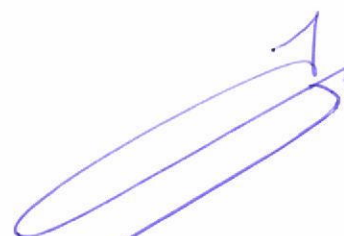
DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 75, 76 et 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Monsieur François Richard KPENOU, magistrat est placé en position de détachement pour servir au cabinet du Président de la Haute Cour de Justice.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Grégoire LAOUROU.-



Dorothé C. SOSSA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 AUTRES
MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP 3
UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1